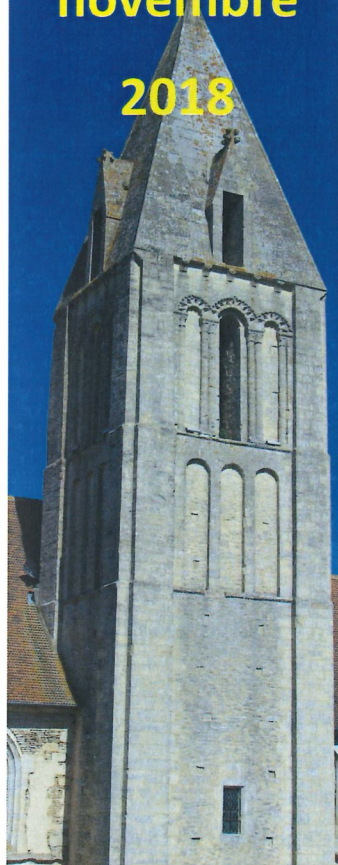


ROSEL Infos

Journal
d'information
de ROSEL

N° 82
novembre
2018



Directeur de la publication :
Véronique MASSON

Réalisation :
Danielle DUBERT
Bernard LEMANISSIER
Claude MARTIN
Benoit MAUGER

Renseignements sur la publi-
cation :

Tel.: 02 31 80 01.51
Courriel :
mairie-rosel@wanadoo.fr
Site : www.rosel.fr

Le Mot du Maire

C'est sous un temps d'été que les activités des associations communales et intercommunales ont repris. Je remercie tous les bénévoles qui s'investissent dans les nombreuses associations au service de tous les habitants de notre commune. Dès le début septembre, l'association « Mue'sique », le comité de jumelage, le comité des fêtes, l'association multi-activités, l'association « La Mue », l'association « Etre sa voix » et l'association « Astrogène » ont relancé leurs activités, toujours avec beaucoup de succès.

La vie municipale a aussi repris son activité.

Les « soirées presbytère » tant convoitées par un noyau de personnes ne sont plus d'actualité : faute d'organisateur. Dans les années à venir nous serons confrontés au manque de bénévoles pour le bon fonctionnement de nos associations. J'en profite pour faire un appel aux personnes intéressées, qu'elles prennent contact avec le ou la présidente de l'association convoitée.

En cette fin d'année, mon souhait est de mettre en œuvre les travaux qui ont été inscrits au budget primitif 2018.

Il est prévu la mise en accessibilité du cimetière et de la mairie. Les entreprises choisies sont « surbookées ». Malgré les relances, nous sommes toujours en attente. Les travaux de voirie ont commencé le 15 octobre. Il s'agit de travaux de gestion des eaux pluviales et de la réfection de la voirie Chemin Francis Russel. Je remercie Francis L'ACHIVER d'avoir accepté la rétrocession de terrain sans quoi la gestion des eaux pluviales chemin Francis Russel n'aurait pu se faire. Suite à ces travaux, l'entreprise Colas se rendra Chemin St Louet pour finaliser la gestion des eaux pluviales afin de compléter les travaux faits en 2017.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons émis un avis favorable au projet de réaménagement de la traversée du hameau de Gruchy. Suite aux difficultés d'acquisition de terrain nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement de la traversée de Gruchy, le conseil départemental propose de revoir le projet. Après réflexion, il propose un aménagement plus léger et donc moins consommateur d'espace. L'emprise serait de 9 mètres, et non de 13.50m, avec un trottoir de 1,50m de chaque côté de la chaussée et une chaussée de 6m. Ainsi les trottoirs s'inscriraient dans la continuité des bandes multifonctionnelles prévues en aval et en amont de la traversée du hameau. Sont prévus également l'aménagement d'un carrefour central sur un plateau surélevé et l'aménagement de 2 carrefours d'extrémités sur plateaux surélevés.

Malgré la douceur de nos journées, nous approchons des fêtes de fin d'année. Déjà une équipe de bénévoles s'affaire pour que notre village soit, encore cette année, bien décoré. Les ateliers ont lieu le mardi soir à 18h. Vous êtes les bienvenus.

Bien à vous.
Le Maire.

Conseil municipal du 7 juin 2018

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SEEJ

Le conseil syndical du SEEJ a approuvé son rapport d'activités 2017 le 4 avril dernier. Celui-ci, joint à la convocation a été présenté au conseil municipal par Catherine LECHEVALLIER, Présidente du SEEJ.

Mme LECHEVALLIER met l'accent sur certains points :

1/ les conventions avec les partenaires :

Le montant des conventions s'élève à 470 183 euros en 2017 et se répartissent de la façon suivante : subvention de fonctionnement pour l'accueil collectif des mineurs, la mutualité française mais qui dans les années à venir se désengagera des RAMS, Rots, Cairon, Rosel, Communauté de commune Vallées de l'Orne et Odon - convention avec le SIMAU qui a pris fin en mai 2018.

2/ Scolaire :

En quelques chiffres : Effectif stable avec 420 enfants en maternelle et 717 en élémentaire Plus de 100 000 repas sont servis à l'année

150 assistantes maternelles viennent régulièrement aux RAMS

La salle multisports de Saint Manvieu Norrey (propriété du SEEJ) est utilisée du lundi au samedi.

Le Bâtiment Enfance Jeunesse (BEJ) de Bretteville l'Orgueilleuse a été financé par l'Etat, le Conseil Départemental, la CAF pour un coût global de 1 398 000 euros.

3/ Perspectives 2018 : le lancement de l'étude du projet de réhabilitation de l'école et de construction d'un bâtiment mutualisé servant au centre de loisirs, aux animations RAM et aux garderies périscolaires sur la commune de Cairon, la mise en place au 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle organisation des relais Petite Enfance (RAM), réflexion sur la possibilité d'un meilleur accueil de la garderie sur la commune Le Fresne Camilly, retour à la semaine de 4 jours pour l'ensemble des écoles sur le périmètre du SEEJ, réflexion sur l'organisation des services techniques du SEEJ (mutualisation avec les services techniques de la commune Thue-et-Mue), rééquiper informatiquement l'ensemble des classes des écoles sur le périmètre du SEEJ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le rapport d'activités 2017 du SEEJ.

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNES.

Le règlement général pour la protection des données (RGPD), règlement européen, est applicable depuis le 25 mai 2018. Il supprime l'ensemble des lois existantes dans les Etats membres et pour la France, la loi informatique et liberté de 1978 (modifiée par la directive européenne de 1995). Ce règlement s'applique à tous les organismes publics ou privés.

La loi française relative à la protection des données personnelles, adoptée définitivement le lundi 14 mai 2018 en dernière lecture par l'assemblée nationale après une commission mixte paritaire infructueuse du fait de points de vue divergents entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, transcrit les dispositions du texte européen dans la loi française. Le conseil constitutionnel a été saisi le 16 mai 2018 d'un recours déposé par les sénateurs.

Le RGPD modifie en substance le contrôle des données personnelles. La responsabilité et la conformité au RGPD appartient désormais au gestionnaire du traitement de l'information sous le contrôle a posteriori de la CNIL.

Il s'agit donc de permettre de garantir à toute personne physique que ses données personnelles (nom, prénom, photo, adresse, numéro de téléphone, empreinte digitale, etc.) ou recoupements d'informations anonymes (le fils de l'élue qui habite au hameau de Gruchy à Rosel) ne soient traités que pour l'objet pour lequel la personne a donné son accord. Le traitement est défini comme toute opération portant sur les données personnelles et quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, conservation, modification, communication, diffusion, effacement, etc.). Tout ensemble structuré et stable de données à caractère personnel constitue un fichier : base de données, tableau Excel, feuille de papier, etc.

Le RGPD renforce également les droits des usagers. Il rend co-responsable les sous-traitants, avec qui les clauses contractuelles doivent être actualisées (logiciel par exemple).

Le règlement européen prévoit que chaque organisme doit désigner un délégué à la protection des données (Data Protection Officer - DPO). Ce délégué peut être interne, mutualisé ou externalisé.

Le conseil syndical du SEEJ, qui s'est réuni le 30 mai dernier, propose à ses communes membres de mutualiser les fonctions de délégué à la protection des données. Chaque commune intéressée pourra, si elle le souhaite, bénéficier de cette expertise pour le traitement de ses données personnelles. Il conviendra ultérieurement de contractualiser avec le SEEJ sachant que cette prestation serait gratuite, au moins dans un premier temps.

Sur la base de la proposition du SEEJ, il est donc proposé au conseil municipal de désigner en qualité de délégué à la protection des données Sébastien BLAIN, Directeur des services éducatifs, qui a fait part d'un vif intérêt pour cette mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Sébastien BLAIN, délégué à la protection des données,

CONVENTION AVEC LA FREDON BASSE-NORMANDIE

Les frelons asiatiques (*Vespa velutina*) sont présents dans le département du Calvados depuis 2011. Ils sont devenus responsables de fortes nuisances tant sur l'apiculture, la biodiversité que sur la santé et la sécurité publique. C'est durant l'été et l'automne que les énormes colonies de frelon asiatique créent le plus de dégâts.

Aussi, dans le but de limiter les nuisances en termes de dégâts apicoles, de santé et de sécurité publique, il est proposé un plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados.

Conformément à la décision du Comité de pilotage départemental du 9 mai 2017 et à l'Arrêté Préfectoral de lutte collective du 27 avril 2017, la FREDON est chargée d'animer et de coordonner la surveillance, la prévention et le plan de lutte collective contre les frelons asiatiques sur le département du Calvados.

Il est précisé que la Communauté urbaine Caen la mer a signé deux conventions avec la FREDON :

- L'une pour l'animation, la coordination et le suivi des actions
- L'autre pour la destruction des nids sur les espaces publics d'intérêt communautaire

Elle versera une participation financière de 9 361 euros à la FREDON.

Dans le cadre de la convention avec la Communauté urbaine Caen la mer, la commune s'engage :

- à déclarer sur le portail les nids secondaires qui lui sont signalés jusqu'au 31/12/2018
- à prendre en charge les coûts de destruction des nids secondaires de frelon asiatique signalés, sur le domaine public comme sur le domaine privé, durant le plan de lutte collective. Elle bénéficiera sur cette période de la participation du Conseil Départemental du Calvados (30 % du coût de destruction plafonné à 110 euros, dans la limite de l'enveloppe de 66 000 euros d'aide votée) et des coûts mutualisés pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Mme MASSON précise que la FREDON ne prend pas en charge la destruction des nids primaires, alors qu'ils sont aussi dangereux que les autres nids.

Le conseil municipal s'interroge s'il doit prendre en charge cette destruction dont le coût varie entre 80 et 100 euros. Il sera nécessaire d'évaluer au cas par cas la prise en charge ou non de cette destruction.

Le conseil municipal souhaite que l'on demande à la FREDON de revenir sur sa décision quant à la prise en charge de la destruction des nids primaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec la FREDON Basse-Normandie.

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LA MISE EN PLACE D'UNE BOITE A LIVRES.

Madame Le Maire explique que la commune de ROSEL souhaite installer une boîte à livres qui pourrait se situer dans la cabine téléphonique située Rue Boulay - face à la mairie. Cette cabine téléphonique a été offerte à la commune par la ville anglaise de Goodleigh dans le cadre du jumelage entre les deux communes. Avec la fin de l'usage des cabines téléphoniques, cet objet signifiant le lien entre les deux villes jumelées était tombé en désuétude.

Ce projet vise à valoriser cette cabine téléphonique à travers un usage nouveau : une boîte à livres.

Depuis presque 10 ans, une association culturelle locale pour les anciens « l'association multi-activités » organise des rencontres trimestrielles sur la lecture « rencontre autour d'un livre ». Cette activité rencontre beaucoup de succès et témoigne d'une dynamique autour de la lecture présente sur la commune de Rosel. L'idée de la boîte à livre à installer dans la cabine téléphonique anglaise est d'ailleurs soutenue par cette association.

A travers ce projet la cabine sera donc entièrement rénovée et adaptée à sa nouvelle fonction. Pour réaliser ce projet, une aide financière auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER est envisageable.

Il est possible de faire une demande de subvention dans le cadre du Programme Leader 2014 - 2020 « GAL du Scot Caen-Métropole » action n° 9 : Développer l'offre culturelle, sportive et de loisirs et favoriser son accès pour tous.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Montant des travaux : 3 970 euros HT

LEADER : 3 176 euros HT

Autofinancement : 794 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une aide financière auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER à hauteur de 80 %.

TRAITEMENT DEMATERIALISE DES DECLARATIONS CERFA DE MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES.

Le meublé de tourisme est un hébergement individuel de type villa, appartement, studio ou partie de celui-ci, loué pour de courtes durées (à la journée, semaine ou mois) à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile (Article D.324-1 du Code du tourisme).

Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes à titre onéreux pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations (Article L. 324-3 du Code du tourisme).

Préalablement à tout début d'activité de location, de ces hébergements, une déclaration doit être effectuée en mairie (formulaires CERFA), exceptée pour les meublés de tourisme qui constituent la résidence principale du loueur (occupation du meublé sur 8 mois minimum par an).

Cette information collectée au niveau communal permet d'alimenter l'observatoire du tourisme intercommunal et départemental. Elle est également un des leviers d'optimisation de la collecte de la taxe de séjour communautaire. Toutefois, cette formalité administrative est méconnue et négligée par les loueurs qui doivent déclarer leur activité.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure de déclaration, la communauté urbaine Caen la mer a conventionné avec l'agence départementale Calvados attractivité, pour permettre à ses communes membres d'utiliser gracieusement l'outil de gestion dématérialisé des CERFA : Déclaloc' (société Nouveaux Territoires).

Considérant que le dispositif Déclaloc' contribue à simplifier les démarches pour les hébergeurs et qu'il facilite le traitement des déclarations pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer un traitement dématérialisé des déclarations obligatoires de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes sur le territoire communal à compter du 1er septembre 2018 et d'adhérer au dispositif promu par l'agence départementale Calvados attractivité, en lien avec la Communauté urbaine Caen la mer, par la signature, avec Caen la mer, de la convention de partenariat.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE.

La commune de ROSEL doit terminer en 2018 la mise en accessibilité de la mairie inscrite à l'AD'AP. Suite à la commission travaux du 17 mars 2018, Mme Masson informe les membres du conseil municipal du choix de l'entreprise pour finaliser cette mise en accessibilité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise suivante : Construction Jeanne : 17 336.40 euros TTC.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE ET DE L'EGLISE.

La commune de ROSEL doit terminer en 2018 la mise en accessibilité du cimetière et de l'église inscrits à l'AD'AP.

Suite à la commission travaux du 17 mars 2018, Mme Masson informe les membres du conseil municipal du choix de l'entreprise pour finaliser cette mise en accessibilité. Suite à la visite d'un agent de la DDTM, le projet des travaux doit être revu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise SOREL.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION DE LA FACADE DE LA MAIRIE.

La commune de ROSEL prévoit de rénover la façade de la mairie.

Suite à la commission travaux du 17 mars 2018, Mme Masson informe les membres du conseil municipal du choix des entreprises pour finaliser cette rénovation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les devis avec les entreprises suivantes : Marie Stephen Couverture : 3 517.32 euros TTC et Gautier entreprise de Peinture : 3 886.99 euros TTC.

DEVOLUTION DES BIENS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU CENTRE D'ANIMATION LASSON - ROSEL.

Après les réunions avec la mairie de ROTS, il est proposé de transférer le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de 27 303,60 euros à part égale avec la commune de ROTS ainsi que le résultat d'investissement d'un montant de - 4 619,53 euros à part égale avec la commune de ROTS.

Concernant les mandats et les titres restant à payer, il est proposé qu'ils le soient en intégralité par la commune de Rots comme précisé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Madame Véronique MASSON, maire, explique que le conseil municipal doit délibérer pour valider ces propositions, pour autoriser madame le Maire à mettre à disposition à la commune de ROTS et pour l'autoriser à signer le procès-verbal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le partage des résultats de fonctionnement et d'investissement du Syndicat intercommunal de gestion du centre d'animation Lasson-Rosel à part égale entre les communes de Rots et de Rosel, et autorise le Maire à mettre à disposition ces biens à la commune de ROTS,

REGLE DE REPARTITION DES BIENS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU CENTRE D'ANIMATION LASSON - ROSEL.

Madame Véronique MASSON, maire, explique qu'à la dernière réunion du conseil syndical du Syndicat intercommunal de Lasson-Rosel, il a été décidé de proposer au conseil municipal de ROTS la méthode suivante pour le partage des biens Syndicat entre les communes de Rots et de Rosel :

- biens non obsolètes : 50 % pour la commune de Rots et 50 % pour la commune de Rosel,
- biens obsolètes : 100 % de la valeur pour la commune de Rots qui devra les sortir de son inventaire.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de valider cette méthode de répartition.

Mme MASSON précise que les biens non obsolètes sont les biens et travaux afférents aux bâtiments qui ne sont pas complètement amortis et qui ont une valeur comptable. Ils seront répartis 50 % / 50 %. Les biens obsolètes sont des biens qui sont amortis et qui n'ont pas de valeur. Ils sont à 100 % pour Lasson.

Les résultats du budget sont répartis à part égale entre Lasson et Rosel avec un excédent de 27 303,60 euros en fonctionnement et un déficit de 4 619,53 euros en investissement. La somme sera inscrite au budget de la commune. Une réflexion sera engagée pour connaître l'utilisation de cette somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le partage suivant des biens du Syndicat intercommunal de gestion du Centre d'animation Lasson-Rosel,

- biens non obsolètes : 50 % pour la commune de Rots (total de 99 109,04 euros) et 50 % pour la commune de Rosel (total de 99 109,04 euros),
- biens obsolètes : 100 % de la valeur pour la commune de Rots qui devra les sortir de son inventaire (total 2 247,55 euros),

QUESTIONS DIVERSES.

Lors de la commission plénière du samedi 2 juin, 10 conseillers sur 11 présents à la commission sont favorables à la création de la commune nouvelle entre ROSEL et CAIRON.

La communication sur la commune nouvelle a été faite tardivement du fait d'une décision difficile à prendre.

**Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus
sur le site <https://rosel.fr>**

Conseil municipal du 5 juillet 2018

ELECTION D'UN QUATRIEME MAIRE ADJIONT

Par courrier du 28 juin 2018, Monsieur Bernard LEMANISSIER a démissionné de son poste d'adjoint au maire à compter du 1^{er} juillet 2018, sans démissionner de son mandat de conseiller municipal, du fait d'un déménagement à venir.

Il convient donc d'élire un nouveau maire adjoint. Il est rappelé que, conformément à la délibération n° 15/2014 l'indemnité en tant qu'adjoint est fixée à un taux maximal de 8,25 % de l'indice majoré 1015, soit 312, 62 euros par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité élit Monsieur Claude MARTIN à bulletin secret en remplacement de Monsieur Bernard LEMANISSIER.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SYNDICAL AU SDEC ENERGIE

Monsieur Bernard LEMANISSIER, a démissionné de son mandat de délégué syndical au SDEC ENERGIE. C'est pourquoi, il convient donc de le remplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Monsieur Claude MARTIN en tant que délégué syndical au SDEC ENERGIE en remplacement de Monsieur Bernard LEMANISSIER.

DESIGNATION D'UN DELEGUE SYNDICAL AU SEEJ

Monsieur Bernard LEMANISSIER, a démissionné de son mandat de délégué syndical au SEEJ. C'est pourquoi, il convient donc de le remplacer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Madame Véronique MASSON en tant que déléguée syndicale au SEEJ en remplacement de Monsieur Bernard LEMANISSIER.

CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS A CAEN LA MER PAR ROSEL POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil municipal a voté plusieurs fonds de concours en 2017 au profit de la communauté urbaine pour la réalisation de travaux de voirie. La communauté urbaine souhaite régir ces fonds de concours par convention.

Celle-ci stipule les travaux concernés, le montant de l'opération, le montant du fonds de concours et la part de ce fonds de concours. Elle stipule également les modalités de versement des fonds de concours :

- 50% du montant à la signature de la convention,
- Le solde à l'achèvement des travaux sur la présentation des factures acquittées. En fonction du coût réel de l'opération et des éventuels financements extérieurs obtenus par la communauté urbaine, le montant du fonds de concours pourra être ajusté afin notamment qu'il ne dépasse pas 50% du montant de l'opération déduction des autres financements extérieurs.

Le récapitulatif des fonds de concours votés sont repris dans le document ci-dessous :

Libellé des rues	Montant prévisionnel de l'opération HT	Montant du fonds de concours €	PART DU FONDS DE CONCOURS EN %
Chemin Francis Russel	72 934	27 000	37,02
Chemin du Romelet	16 870	6 500	38,58

Adopté par le conseil municipal, à l'unanimité.

CREATION D'UN SERVICE COMMUN ETUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

La Communauté urbaine de Caen la mer propose à toutes les communes un service commun dédié aux études juridiques et contentieux. Le conseil municipal, lors de sa réunion du 14 février dernier, a donné un accord de principe pour adhérer à ce service.

Une vingtaine de communes s'est montrée intéressée pour intégrer ce service.

Il convient aujourd'hui de délibérer pour l'adhésion de la commune à ce service, selon les termes de la convention proposée. Il est rappelé ci-dessous les modalités du service commun.

Le service commun Etudes juridiques et Contentieux est un service support des autres services existants dans chaque commune dans les domaines cités ci-dessous exclusivement, les autres demandes étant hors champs d'intervention. Il assure ainsi les missions suivantes :

Mission 1 - Contentieux

Mission 2 - Assurer une veille juridique

Mission 3 - Conseil juridique

Adopté par le conseil municipal, à l'unanimité.

REGLE DE REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU CENTRE D'ANIMATION LASSON-ROSEL

Suite à la dissolution du Syndicat intercommunal de gestion du centre d'animation Lasson - Rosel, il est nécessaire de répartir l'actif et le passif du syndicat entre ROTS et ROSEL, les deux anciennes communes membres.

Madame Véronique MASSON, maire délégué explique que les membres du conseil syndical proposent un partage à parts égale entre les deux communes.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de valider cette méthode de répartition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le partage suivant de l'actif et du passif du syndicat intercommunal de gestion du centre d'animation Lasson-Rosel : 50 % pour la commune de ROTS et 50 % pour la commune de ROSEL (lorsque le chiffre est pair, la répartition se fait à parts égales, quand le chiffre est impair, le centime supérieur revient à la commune de ROTS),

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus

sur le site <https://rosel.fr>

Conseil municipal du 20 septembre 2018

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT N° 1 -2018

Du fait de la création de la communauté urbaine et des nouvelles compétences transférées, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie à plusieurs reprises en 2017 pour évaluer, dans un premier temps, les transferts de charges relevant des compétences Voirie, Espaces verts, Tourisme, Fourrière animale et, dans une deuxième temps, les charges de personnel; la quote-part des frais financiers et la signalisation lumineuse tricolore.

Ce travail s'est poursuivi en 2018 et en date du 26 juin 2018, la CLECT a décidé du montant des charges et des produits transférés concernant les thématiques suivantes: plan local d'urbanisme, amendes de police, taxe de séjour, redevances pour occupation du domaine public.

Pour la commune de ROSEL le montant des transferts lié à ce rapport s'élève à - 831 euros. Cette somme étant négative, elle sera ensuite ajoutée à l'attribution de compensation. Le montant des transferts de charges sera donc de 39293.40€ pour la commune de ROSEL.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport d'évaluation n° 1-2018 de la CLECT et acte que le montant du transfert de charges au titre de ce rapport s'élève à - 831 euros pour la commune,

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Lors du vote du budget primitif 2018, le montant des règlements des conventions de mise à disposition du personnel de la commune de THUE ET MUE et du SIVOM Éducation Enfance Jeunesse auprès de la commune ont été inscrits à un article du chapitre 011 «charges à caractère général» mais en raison de leur nature auraient dû être inscrits au chapitre 012 «charges de personnel»

	Dépenses	Recettes
6218 (012) - Autre personnel extérieur	10 000,00	
62878 (011) - A d'autres organismes	-10 000,00	
Total	0	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 du budget principal 2018

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE

La commune de ROSEL doit terminer en 2018 la mise en accessibilité du cimetière et de l'église inscrite à l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Pour ce qui concerne le cimetière, le conseil municipal doit choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. Compte tenu des propositions reçues et des propositions de la commission travaux du 17 mars 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité choisit l'entreprise SOREL pour un montant de 25498,20 € TTC.

AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU HAMEAU DE GRUCHY

Madame le Maire expose les modifications proposées par le Conseil Départemental pour aménager la traversée du hameau de GRUCHY.

Devant la difficulté d'acquisition des emprises foncières nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement de la traversée de GRUCHY, le conseil départemental propose de revoir le projet. Le projet original nécessitait une emprise de 13,50 mètres

Après réflexion, le conseil départemental propose un aménagement plus léger et donc moins consommateur d'espace. L'emprise serait de 9 mètres, prévoyant un trottoir de 1,50m de chaque côté de la chaussée et une chaussée de 6m. Ainsi les trottoirs s'inscrivent dans la continuité des bandes multifonctionnelles prévues en aval et en amont de la traversée du hameau.

Sont prévus également l'aménagement d'un carrefour central sur un plateau surélevé; l'aménagement de 2 carrefours d'extrémités sur plateaux surélevés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet d'aménagement de la traversée du hameau de GRUCHY, souhaite que ces travaux se réalisent rapidement au vu de l'ancienneté de ce dossier.

ONNS DIVERSES

de Monsieur Sébastien JEAN de modifier le classement de son terrain rue de
ine.

in, au plan d'occupation des sols, était classé en UC c'est à dire constructible.
la mise en place du plan local d'urbanisme, une erreur s'est glissée, le classant en N
lire non constructible.

voir rencontré le service urbanisme de CAEN la MER qui a maintenant la compétence
ne, un recours juridique sera fait par le propriétaire suite à la demande d'un certificat
isme opérationnel.

ux de voirie chemin Francis Russel

l'enfouissement des réseaux, il est prévu la réfection de la chaussée ainsi que des tra-
ur la gestion des eaux pluviales. Au vu du cadastre, seule la chaussée est du domaine
Sachant que les travaux de gestion des eaux pluviales doivent se faire en dehors de la
e, il est prévu prendre contact avec Monsieur L'ACHIVER pour revoir la limite cadas-

ion: «Préparation du 75 ème anniversaire du débarquement» est prévue le lundi 8 oc-
18h.

el de la date du repas des anciens: le dimanche 21 octobre 2018.

stauration de la cabine téléphonique est terminée. Sa nouvelle fonction est dorénavant
ce à livres. Une communication sur son fonctionnement sera faite dans le ROSEL Infos
mbre.

le repas des anciens

nche 21 octobre a eu lieu le repas des
de notre commune. Ce repas annuel
moment privilégié, plein de convivialité,
ges. Nous étions 60 à ce repas, chaque
e chiffre progresse. Je ne peux que me
du succès de cette journée.

e Masson.



le zéro phyto

**La communauté urbaine Caen la Mer s'engage pour un territoire sans pesticide
ROSEL s'engage vers le zéro phyto.**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides est interdit sur une grande partie des espaces verts ouverts au public. Le 1^{er} janvier 2019, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des pesticides par les particuliers seront également interdites : le grand public devra ainsi à son tour changer ses habitudes et modifier ses pratiques.

Pour encourager notre commune à la diminution des produits phytosanitaires, le FREDON de Basse Normandie vous propose un autocollant. Celui-ci peut être collé sur les boîtes aux lettres par les habitants qui souhaitent s'engager dans une démarche de non application de produits phytosanitaires pour l'entretien de leur cour, jardin, potager, plantes d'intérieur....



La rentrée scolaire



La compétence scolaire est gérée par le **Syndicat Education, Enfance, Jeunesse (SE EJ)**.

Les enfants ont dorénavant 4 jours de classe par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Quelques chiffres :

5 groupes scolaires : 1141 enfants scolarisés

Bretteville l'Orgueilleuse : 482 élèves (ouverture d'une classe en maternelle cette année)

Caen : 199 élèves dont **24** de ROSEL

Cheux : 164 élèves

Le Fresne Camilly : 100 élèves

Saint Manvieu Norrey : 196 élèves

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à parcourir le site du syndicat :

http://www.seej.fr/ecoles/primaire_maternelle/caen/

La boîte à livres



La cabine téléphonique anglaise est installée en face de la mairie de la Commune de ROSEL depuis 1994. Cette cabine a été offerte à la Commune par la ville anglaise de GOODLEIGH dans le cadre du jumelage entre les deux communes. Avec la fin de l'usage des cabines téléphoniques, cet objet marquant le lien entre les deux villes jumelées était tombé en désuétude. La rénovation de cette cabine a été subventionnée à 80% par des fonds européens.

Ce projet donnera à cette cabine téléphonique un usage nouveau : une boîte à livres.

Une boîte à livres, qu'est-ce que c'est ?

Le principe est inspiré du mouvement Book Crossing né aux USA en 2001. Il s'agit d'échanger un livre de manière libre et gratuite, en le déposant dans un lieu public. La boîte à livres est un lieu d'échange de livres, de magazines... accessible 24h/24 et 7 jours sur 7, fonctionnant grâce à la participation citoyenne de personnes s'arrêtant, se croisant et se rencontrant autour d'une étagère de livres en libre accès.

Des livres sont déjà à votre disposition, merci aux personnes qui les ont déposés.

Nous profiterons de la venue des Anglais le 29 mai 2019 pour l'inaugurer.

L'année 2019 sera aussi marquée par les 40 ans du jumelage LASSON/ ROSEL/GOODLEIGH.

Le comité de jumelage prépare ce séjour avec minutie.

A vos réflexions pour que d'autres boîtes puissent siéger à d'autres endroits de la commune !!!

ATTENTION : la boîte à livres n'a pas vocation à recevoir les livres que nous avons pu stocker les uns les autres chez nous, mais nos dernières lectures que nous souhaitons partager.

Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi

Demandeurs d'emploi : n'hésitez pas à contacter Stéphanie FAUTRAS.

Elle vous reçoit du lundi au vendredi de 9h à 12h à la mairie d'Authie et l'après-midi sur rendez-vous. Tel : 02 31 26 95 95

C'est un service de proximité permettant de vous aider dans votre recherche d'emploi dont :

- Inscription ASSEDIC
- Mise à disposition des offres d'emploi et de formation
- Conseil en matière d'emploi
- Insertion sociale et professionnelle
- Rédaction de CV et de lettres de motivations
- Ecoute et soutien

Chaque mois, vous retrouverez sur notre site la liste des événements : forums, journées, salons liés à l'emploi.



L'Association dispose de bénévoles sur les différentes communes, qui se tiennent à votre disposition, et peuvent se déplacer à votre domicile.

Nous pouvons répondre à toutes demandes de services à la personne, pour vous aider dans votre tâches quotidiennes que vous soyez une personne âgée ou en activité : ménage, repassage, garde d'enfants, aide à la toilette, aide au repas, au coucher, portage de repas à domicile etc.

Nous vous proposons également un service au jardinage et au petit bricolage.

Pour tous renseignements et nouvelle demande, merci de contacter l'Association au :
02.31.08.17.28

La Permanence ADMR de Bretteville l'Orgueilleuse est ouverte au public

tous les après-midis de 13h30 à 17h00

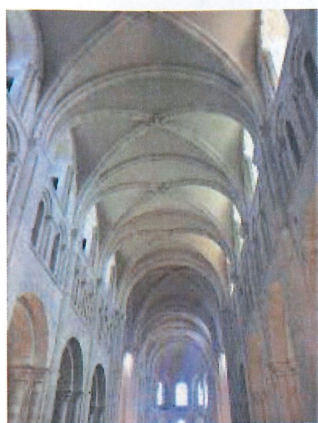
du Lundi au Vendredi

Le Vendredi, fermeture à 16h00.

Pas de permanence le Mardi

Le Comité de jumelage

Le samedi 29 septembre, **41 personnes** ont participé à la sortie que nous proposons, dans la Manche. Notre premier arrêt fut pour le village de **Hauteville-la-Guichard**, situé à quelques 20 km à l'ouest de St Lô. Un petit musée, le **musée Tancrède**, y rappelle l'histoire des Normands, et, surtout, l'aventure des fils de Tancrède de Hauteville, une famille de petite noblesse peu fortunée. On est alors au XI^e siècle, ce siècle qui vit le duc de Normandie Guillaume conquérir l'Angleterre. Les uns après les autres, les nombreux fils de Tancrède sont partis vers l'Italie, pour y gagner de quoi vivre en louant leurs services comme mercenaires. L'Italie est alors morcelée : plusieurs royaumes ou duchés, et les Etats du Pape. Entre eux, les guerres sont continuelles, de quoi faire la fortune de nos valeureux guerriers normands qui ont accumulé les trésors et les terres, reçus en contrepartie de leurs services. Bientôt plus puissants que leurs employeurs, ils ont conquis le Sud de l'Italie et la Sicile. Au XII^e siècle, Roger II, devenu roi de Sicile, a donné à cette île une des périodes les plus glorieuses de son histoire. Son ouverture aux influences venues de Byzance ou du monde musulman a favorisé la naissance d'une brillante civilisation dont les marques sont toujours visibles dans de nombreux monuments.



Puis nous sommes allés voir - ou revoir - **l'abbatiale de Lessay**. Reconstituée à l'identique après sa destruction en 1944, elle reste une des expressions les plus parfaites de l'art roman normand. Et sa reconstruction, menée par un architecte de talent, a permis de découvrir qu'on a là, très vraisemblablement, la toute première réalisation d'une voûte sur croisées d'ogives. On est à la charnière entre art roman et art gothique.

Après un repas, simple mais fort sympathique, à La Haye du Puits, nous avons mis le cap au Nord, vers **Vauville**, pour visiter **son jardin botanique**. Grâce au microclimat créé par la proximité du Gulf Stream, plusieurs centaines d'espèces d'arbres et plantes des régions subtropicales de l'hémisphère Sud ont pu s'adapter là, dans une succession de tableaux de verdure, d'une grande luxuriance.

Et tout cela, sous un soleil magnifique ! Avant de reprendre la route pour Lasson, le détour par la côte Nord, de **Port-Racine à Goury**, nous a rappelé la beauté de cette région.

Nos prochaines manifestations :

- Les **19 et 20 janvier 2019**, la troupe de Rosel-Lasson vous présentera son nouveau spectacle théâtral : **une pièce de G. Feydeau, Le Système Ribadier**.

Faites une croix sur votre calendrier et venez passer un moment de détente avec nous.

- Le **22 janvier 2019**, à 20h30, se tiendra **l'assemblée Générale du Comité de jumelage**.

- Et du 25 au 28 mai 2019, nous recevrons nos amis de Goodleigh. A cette occasion, le **dimanche 26 mai**, nous fêterons les **40 ans de notre jumelage**.



Samedi 22 Décembre

LASSON-ROSEL FÊTENT NOËL

DEBUT A 16 H
salle des fêtes de Lasson

Réservation pour le
spectacle au
07.82.91.62.15
(2 adultes maxi par famille)

SPECTACLE
POUR
ENFANTS

ARRIVEE DU
PERE NOEL

GOUTER

DISTRIBUTION
DE BONBONS
DANS LE
CHALET

VIN CHAUD
ET CHOCOLAT
CHAUD

CHANTS
DE NOEL

VENTE DE
DECORATIONS

Les enfants de nos deux communes Rots et Rosel sont invités par le Comité des fêtes de Lasson Rosel, à fêter Noël. Dans la salle des fêtes, le nombre de places est limité. Pour des raisons de sécurité, il est indispensable de vous inscrire avant le 18 décembre. Limité à deux adultes, parents ou grands-parents pour accompagner les enfants. Tel 07.82.91.62.15

Association Multi-activités

Les activités à venir :

Lundi 12 novembre 14h/17h30

Rencontre autour d'un livre : Chalandon *Le jour d'avant*.

Lundi 19 novembre 14h/17h30

Randonnée de 8 km autour de Rosel.

Départ à 14h du presbytère.

Mardi 20 novembre 14h/17h30

Jeux de société, scrabble, pétanque...

Vendredi 23 novembre 17h

Assemblée générale à la salle du presbytère à 17 heures.

Jeudi 29 novembre 14h/17h30

Atelier créatif, fleurs séchées, faire des roses avec les feuilles.

Mardi 4 décembre 14h/17h30

Jeux de société, scrabble, pétanque...

Jeudi 6 décembre. 14h/17h30

Randonnée de 10 km maxi autour de Cambes-en-Plaine.

Départ à 14h de la salle d'animation de Lassel Rosel en covoiturage.

Lundi 10 décembre 14h/17h30

Rencontre autour d'un livre : titre à communiquer.

Mardi 18 décembre 14h/17h30

Jeux de société, scrabble, pétanque...

Cours d'informatique à la mairie tous les Mercredis (ordinateur portable indispensable)

- **Niveau 1** : Découverte de la machine et de l'environnement Windows, gestion des fichiers avec découverte des réseaux, gestion de la messagerie, initiation photos... de 14h à 15h30.

- **Niveau 2** : Découverte et utilisation des applications LibreOffice (traitement de texte, feuille de calcul, bases de données), découverte du multi média (kodi)... de 15h45 à 17h15.

- **Niveau 3** : Découverte et personnalisation environnement UBUNTU (Linux), Initiation au système **ANDROID** (téléphonie mobile) et relations avec le pc... de 17h30 à 19h00

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'association :

<http://sites.google.com/site/assorosellassel/>

ou sur le site de la mairie :

www.rosel.fr rubrique « vie associative »

Les décorations de Noël

Des nœuds blancs, des nœuds dorés, des zigouigouis, des guirlandes..... il nous faut entre 2500 et 3000 décorations pour garnir tous les sapins.

Un grand merci à tous les bénévoles qui œuvrent, depuis un mois déjà, à leur fabrication.



Les cérémonies du 11 novembre

Afin de faciliter la participation des enfants de l'école de Rots aux cérémonies du 11 novembre, celles-ci se dérouleront le **Lundi 12 Novembre 2018**.

- Cérémonie à la mairie de Rots à 9h00, suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux Morts.
- Dépôt de gerbe à 9h20 au monument aux Morts de Rots et à la tombe d'Aimable Bigot.
- Dépôt de gerbe à 10 h au Monument aux Morts du quartier de Secqueville et sur la tombe de Maurice Leprieur.
- Dépôt de gerbe à 10h30 au Monument aux Morts de Rosel.
- Dépôt de gerbe à 10h45 au Monument aux Morts du quartier de Lasson et à la tombe de René Jayet avec la présence des CM1/CM2 de l'école de Rots.

Verre de l'amitié à 11h 20 au préau de l'ancienne école de Lasson.

Samedi 10 et dimanche 11 : mairie de Rots, salle du conseil municipal de 10h 30 à 12h et de 14 h à 18h 30.

Exposition d'objets personnels de Poilus, issus des collections particulières d'habitants du village, et une exposition sur les Poilus « morts pour la France ».

Dimanche 11 novembre à 18h 30 : mairie de Rots, salle des Anciens.

Conférence du Dr Jean-Marie Turgis sur l'évolution de la médecine et de la chirurgie pendant la guerre 14-18, suivie d'un apéritif offert par la mairie.

Association Mue'sique

Cette nouvelle saison 2018-2019 s'inscrit à la fois dans la continuité et dans la nouveauté.

En effet, Mue'sique a réussi à renouveler l'ensemble de ses activités en recrutant de nouvelles personnes pour l'enseignement de la Guitare, de la Batterie et du Djembé. Les adhérents ont répondu présents, mais il reste des créneaux disponibles en Guitare, en Batterie, en Piano, en Flûte traversière et des places à l'Atelier "Autour du Jazz".

Également cette année, nous proposons deux nouvelles activités avec un Atelier "Jeunes Pop/Rock", le lundi soir à Rosel et 2 cours collectifs de Djembé avec un nouvel animateur, le Mardi à Brouay. Il est toujours possible de s'inscrire.

Enfin, Mue'sique tiendra son Assemblée Générale au Presbytère de Rosel le 15 novembre à 20H00, nous y attendrons les adhérents en nombre et nous accueillerons avec grand plaisir toutes les candidatures bénévoles.

Pour tout renseignement, Mue'sique c'est :

- par mail à mue-sique@laposte.net,
- par téléphone au 06.63.95.85.97
- sur internet à <http://mue-sique.blogspot.com/>.

Les foulées de la Mue



C'est avec plaisir que la 24ème édition des Foulées de la Mue vous accueillera. Cet événement sportif se déroulera le dimanche 18 novembre 2018, départ à Lasson.

Les inscriptions sur place se feront comme d'habitude le samedi après-midi de 14H à 18H. A l'arrivée, nous souhaitons de votre part une bonne gestion du dossard. Soit vous le gardez, soit vous le déposez dans l'un des conteneurs mis à votre disposition au bout du couloir d'arrivée. Les puces électroniques collées au dos du dossard sont considérées comme des composants électroniques et doivent faire l'objet d'un traitement de déchet adéquat. Merci de votre compréhension.

Pour éviter tous désagréments lors du déroulement de la course, si vous le souhaitez, des laissez-passer seront disponibles à la mairie aux heures d'ouverture.

Recette : Le flan Coco

Dans la catégorie recette simplissime pour un résultat topissime, je vous présente le fameux flan coco double texture.

Il s'agit d'un dessert ayant la particularité de se séparer en deux couches à la cuisson, l'une lisse à la texture riche et onctueuse et l'autre très tendre et moelleuse.

Excellent dessert (quand on aime la noix de coco), et facile à réaliser.

Ingrédients :

3 œufs

1 boîte de lait concentré sucré

1 boîte de lait demi-écrémé

125 g de noix de coco

Caramel liquide.

Ustensiles :

1 moule à cake

1 batteur.

Recette :

Séparer les jaunes des blancs d'œufs

Mélanger les jaunes avec les 2 laits et la noix de coco

Mélanger le tout

Battre le blanc des œufs en neige et les incorporer délicatement à la pâte

Verser l'appareil dans le moule à cake caramélisé.

Cuisson :

Préchauffer le four avec le bain-marie

Enfourner le moule à cake. Laisser cuire

45mn/ 1h à une température de 180°.



Dégustation :

Laisser refroidir et placer au frais 6h minimum

Avant de démouler, passer délicatement la lame d'un couteau sur les bords du moule et retourner le flan dans un plat de service.

Et bonne dégustation.

HALTE AUX TONDEUSES ET OUTILS BRUYANTS !

Même les tondeuses, ces bolides autotractés,
Ont besoin de repos les dimanches et jours fériés,
Dans leur cabanon, laissons-les tranquilles et coites,
Le temps, pour les voisins, d'une sieste benoîte !



Rappel des règles de bonne conduite: article 5 de l'arrêté préfectoral du 16-01-97 relatif à la lutte contre le bruit précisant la période d'utilisation des appareils dont la sonorité est gênante :

- SEMAINE : 8 h 30 à 12 h 00 - 14 h 30 à 19 h 30
- SAMEDI : 9 h 00 à 12 h 00 - 15 h 00 à 19 h 00
- DIMANCHE et FERIES : 10 h 00 à 12 h 00.

Le chien, son maître, la loi La divagation

- « Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité » (Art. L.211-19-1 du code rural).
- Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau :
 - n'est plus sous la surveillance effective de son maître
 - se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel
 - qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.



Mairie de Rosel
6 rue Boulay
14740 ROSEL
France

Courrier électronique de la mairie

mairie-rosel@wanadoo.fr

Site internet de la mairie

<https://rosel.fr/>

Lundi : 16 h à 19 h 30

Horaires d'ouverture de la mairie de Rosel

Jeudi : 09 h 30 à 12 h

Samedi : 09 h 30 à 11 h : permanence des élus SANS secrétariat.



à retenir !

Lundi 12 novembre : cérémonies du 11 novembre, 9h mairie de Rots, 9h20 monument aux morts de Rots, 10h20 monument aux morts du quartier de Secqueville (Rots), 10h30 monument aux morts de Rosel, 10h45 monument aux morts du quartier Lasso (Rots).

Dimanche 18 novembre : les Foulées de la Mue.

Samedi 22 décembre : Fête de Noël à la salle des fêtes de Lasso.

Samedi 12 janvier : Vœux du maire à 17h 30 à la salle du presbytère.

Samedi 19 et dimanche 20 janvier : la troupe de Rosel-Lasso vous présentera son nouveau spectacle théâtral : **une pièce de G. Feydeau, Le Système Ribadier.**

Autour de Rosel

Jeudi 7 Février : 20 h à ROTS Centre d'animation, réunion avec explications sur les dangers des frelons, information sur leur activité et ateliers pratiques de fabrication des pièges pour que tout le monde contribue à combattre ce fléau

Dimanche 11 novembre : 17h. Cinéma. CLC, Génériques, Ligue de l'enseignement. Le Studio. Bretteville l'Orgueilleuse.

Dimanche 18 novembre : Salon du livre. ACALC. Salle des fêtes. Cheux.

Dimanche 25 novembre : 13h- 19h. Loto. Club de basket ASBO. Gymnase Victor Lorier. Bretteville l'Orgueilleuse.

Dimanche 25 novembre : Loto. Sainte Croix animations. Salle des fêtes. Sainte Croix Grand Tonne.

Samedi 1er décembre : 20h30. Concert Sheila. ASC. Le Studio. Bretteville l'Orgueilleuse.

Dimanche 2 décembre : 8h30. Randonnée AGLBO : Départ de la place des Canadiens pour Port en Bessin. Bretteville l'Orgueilleuse.

Dimanche 2 décembre : Loto. Comité de jumelage avec Maureillas-las-Illas. Gymnase Victor-Lorier. Bretteville l'Orgueilleuse.

Samedi 8 et dimanche 9 décembre : Téléthon. On aime Brouay. Brouay.

Samedi 8 et dimanche 9 décembre : Marché de Noël à Rots.

Samedi 8 décembre : Randonnée Arybbo pour le Téléthon. Départ du parking de la ferme du château. Brouay.

Vendredi 14 décembre : Marché de Noël. Les Galopins de Bretteville. Bretteville l'Orgueilleuse.

Dimanche 16 décembre : 15h + 17h. Cinéma. CLC, Génériques, Ligue de l'enseignement. Le Studio. Bretteville l'Orgueilleuse.

Samedi 22 décembre : Séance bébés lecteurs. Bibliothèque. Cheux.

Mercredi 19 décembre : 17h – 18h30. Contes de Noël. Bibliothèque. Putot en Bessin.